

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE KNOERINGUE
DE LA SEANCE DU 16 septembre 2024**

LISTE de PRESENCE

Sous la présidence de M. UEBERSCHLAG André, Maire

Présents : MM. GROELLY Patrick, WILHELM Caroline, ZOELLE Jean-Denis, adjoints.
MM. FRISCH Guillaume, GUTZWILLER Laurent, MUNCH Johnny, DOPPLER Franck.

Absents excusés: MM. MERTZ Julie ayant donné procuration à WILHELM Caroline,
MUNCH Pascal, UEBERSCHLAG Franck ayant donné procuration à UEBERSCHLAG
André.

Le secrétaire de séance : Mme WILHELM Caroline.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 15 juillet 2024
2. Urbanisme
3. Affaires financières
4. Divers

1. – APPROBATION du PROCES-VERBAL du 15 juillet 2024

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. – URBANISME

2.1. – Documents d'urbanisme

Monsieur le Maire présente les différentes demandes déposées en mairie depuis le dernier Conseil Municipal :

Documents d'urbanisme	Lieu/Adresse	Motif	Avis
CU Wald/Lodovichetti	7, rue des Prés	CU d'information	Traité
CU SCP Lepelletier	Hofacker	CU d'information	Traité
CU Riss Margot	Rue d'Altkirch	CU d'information	Traité
DP Burgy Michel	32, rue d'Altkirch	Ravalement de façade	Favorable
DP Richeux Jérémi	6, rue du Gal de Gaulle	Remplacement colombages par briques rouges	En cours

PC Zahn Florian	rue du Gué (Terrain Rueher Georgette)	Construction d'une maison, d'un garage et piscine	Annulation
-----------------	---	---	------------

2.2. – Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Le Conseil Municipal décide, sur proposition de Monsieur le Maire, de ne pas faire usage de son droit de préemption pour :

- la vente du bien bâti situé en section 2 parcelles 252/60 et 287, d'une superficie de 754 m², appartenant à M. SIMON Hervé à Mme BEHR Béatrice,
- la vente d'un terrain à bâtir situé en section 2 parcelle 31, d'une superficie de 1 287 m², appartenant à Mmes. SCHUMACHER Liliane et Maria à M. MARTIN Florian et Mme FAUVEAU-LAVABRE Marion.

2.3. – Rétrocession de parcelles privées à la Commune

Vu le sentier carrossable communal existant en section 2 en intersection avec la rue de Bâle et entretenu par la Commune de Knoeringue ;

Vu la nécessité de permettre l'accès aux parcelles privées :

- S2 P 313/127,
- S2 P 314/127,
- S2 P 211 ;

Vu le plan d'arpentage en date du 12 juillet 2024 établi par M. SCHERRER David, géomètre-expert à Hégenheim et les requêtes en inscription du procès-verbal d'arpentage du 12 juillet 2024 ;

Considérant la valeur des parcelles fixée à 1 €uro ;

Oùï l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accepte l'acquisition d'une superficie de :

- 220 m² issus de la parcelle 126 en section 2 appartenant à Mme BLENNER Stéphanie,
- 69 m² de la parcelle 313/127 en section 2 appartenant à Mme RENAUD née GUTZWILLER Solange,
- 74 m² de la parcelle 314/127 en section 2 appartenant à M. GUTZWILLER Florent,
- 8 m² de la parcelle 211 en section 2 appartenant aux époux GUTZWILLER Laurent (usufruitiers).

Autorise Monsieur Le Maire à signer les actes notariés à venir ;

Décide de prendre en charge les frais financiers de notaire et de géomètre liés à cette affaire ;

Charge Monsieur Le Maire de prendre les dispositions administratives et financières nécessaires.

3 – AFFAIRES FINANCIERES

3.1. – Coût global de la MAM

Monsieur le Maire expose la comptabilité finale détaillée des travaux de création de la MAM. Il convient de retenir les chiffres suivants :

Coût global TTC : 56 772.88 €

Subvention de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) : 14 193.22 €

Subvention de la CAF : 33 117.52 €

Reste à charge de la commune : 9 462.14 € (=TVA)

4 – DIVERS

4.1. - NUISANCES SONORES : proposition d'arrêté

Monsieur le Maire informe les membres présents de la nécessité de prendre un arrêté réglementant les bruits de voisinage et les nuisances sonores.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, il est décidé, à l'unanimité, de fixer dans l'arrêté, notamment, la possibilité d'effectuer tous travaux domestiques (tonte de la pelouse, utilisation de machines diverses,...) selon les horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00
- Les samedis de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.

Il est toutefois totalement interdit d'effectuer des travaux pouvant générer du bruit et/ou pouvant causer une gêne les dimanches et jours fériés

Ces prescriptions seront reprises dans l'arrêté à venir.

4.2. – Auge en pierre

Monsieur le Maire présente au conseil l'auge acquise via internet et récupérée ce jour par Monsieur GROELLY Patrick. Elle sera posée rue de Ranspach.

4.3. – Fête des Aînés

Elle aura lieu le 1^{er} décembre prochain

Aucun membre n'ayant à intervenir, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h30.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 15 juillet 2024
2. Urbanisme
3. Affaires financières
4. Divers

<p align="center">Tableau des signatures pour l’approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de Knoeringue de la séance du 16 septembre 2024</p>
--

Nom et Prénom	Qualité	Signature
UEBERSCHLAG André	Maire	
WILHELM Caroline	Secrétaire de séance	